

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2004

L'an DEUX MILLE QUATRE , LE 16 Février , le Conseil Municipal de la Commune du SAPPEY EN CHARTREUSE , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Sappey en Chartreuse sous la présidence de Monsieur ROGER CARACACHE , Maire .

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 Février 2004

PRESENTS :

MESDAMES : ISABELLE .BARTHE - CELINE CALDARE- CHRISTEL THEVENIN- MICHELLE DARAN-

MESSIEURS : ROGER CARACACHE – HERVE DONDEY – FRANCOIS MESSINES - EMMANUEL JAIL- MARC GAUDE- BRUNO CHARLES – JACQUES SANTONI-

ABSENTS EXCUSES : JEROME BARRAND

ABSENTS REPRESENTES :

POUVOIR DE :

- • CLAIRE JOUFFE à ISABELLE BARTHE
- • PASCAL ROUX à ISABELLE BARTHE

SECRETAIRE DE SEANCE :

CELINE CALDARA

16-02-01 : CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DIVERSIFIE DE LA STATION DU SAPPEY EN CHARTREUSE **CHARTRE D' OBJECTIFS**

-
Monsieur le Maire présente au Conseil la charte d'objectifs pour le contrat de développement diversifié de la commune du Sappey en Chartreuse qu'il convient de signer avec le Conseil Général de l'Isère et le Parc Naturel de Chartreuse.

Cette charte sera complétée par une seconde partie qui mentionnera les actions à réaliser, les maîtres d'ouvrages, les financements, les calendriers prévisionnels de réalisation....

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité cette charte d'objectifs et autorise le Maire à la signer avec les partenaires associés et à entreprendre les différentes actions nécessaires à sa mise en route.

16-02-02 : CHARTE DE QUALITE AVEC CHARTREUSE ACTIVITE NEIGE

-
Monsieur le Maire présente au conseil une charte de qualité que Chartreuse Activités Neige nous demande de signer afin d'essayer d'atteindre des objectifs de qualité, d'accueil... au niveau des stations du massif de chartreuse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité cette charte d'objectifs et autorise le Maire à la signer .

16-02-03 : CONVENTION AVEC LA REGION RHONE ALPES RELATIVE A UNE SUBVENTION ACCORDEE A LA COMMUNE DU SAPPEY POUR LA CONSTITUTION D' UNE RESERVE FONCIERE

-
Madame Michelle DARAN, adjointe en charge du dossier présente au conseil une convention que la Région Rhône Alpes nous demande de signer pour permettre à la commune du Sappey de recevoir une subvention pour la constitution d'une réserve foncière au lieu-dit Praillières, à La Molle, section AD N° 118-220-221-693-978-979-

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité cette convention et autorise le Maire à la signer.

-

-
16-02-04 : LOCATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE A LA MAISON D' ENFANCE DE TEISSEIRE POUR L' ORGANISATION DE CENTRES AERES

Madame Christel THEVENIN, en charge du dossier, expose au conseil municipal que la Maison d'enfance de Teisseire souhaite louer pour 2004 les locaux de la mairie afin d'organiser des centres aérés : une semaine en février, deux semaines en avril et quatre semaines en été.

Madame THEVENIN propose de fixer à 115 € par jour le montant de la location des locaux de la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition et l'autorise à signer la convention devant intervenir entre les parties.

SEANCE LEVEE à 11 H 30.